

LA FORMATION CONTINUE POUR ACCOMPAGNER LA TRANSMISSION DES ENTREPRISES DU SECTEUR DU VEGETAL SPECIALISE

Le comité régional VIVEA des Pays de la Loire a fait de la thématique transmission des entreprises et exploitations agricoles une priorité. Il souhaite soutenir des actions de développement de formation en direction des publics concernés par la transmission. La finalité de cette démarche est de favoriser l'installation et de contribuer au maintien des exploitations et du tissu agricole.

Pour cela, le comité conduit une expérimentation dans le Maine et Loire sur l'accompagnement des exploitants de 50 ans dans la réflexion sur leur projet d'entreprise pour les 10 ans à venir, intégrant la question de la transmission.

Dans le cadre de cette expérimentation, le CNPH et ses deux partenaires, CDDL et ADASEA, ont travaillé ensemble pour construire un dispositif s'adressant à des horticulteurs du département. Les spécificités en termes d'organisation technique et économique des filières du végétal spécialisé et plus particulièrement des productions horticoles ornementales et vivrières rendent la logique de parcours individuel pertinente. Néanmoins, le développement des compétences attendues des futurs responsables d'exploitation peut se faire par la formation. Ces compétences présentent des similitudes avec celles de managers de centre de profit ou de PME, notamment par des approches spécifiques en termes de gestion managériale, de gestion économique et d'organisation commerciale. Ces éléments de réflexion ont conduit les trois partenaires à mettre en oeuvre un dispositif proposant des temps de formation collective et des temps individuels sous forme d'accompagnements individuels.

Le CNPH et ses partenaires proposent 4 ateliers à la carte sur les thématiques de l'audit stratégique et économique, l'organisation de son travail et sa gestion des ressources humaines, les modalités de recherche d'un associé ou d'un successeur, la planification et la stratégie de vente pour son entreprise, les modalités d'estimation de la valeur de son entreprise. Les chefs d'entreprise se positionnent selon leur choix sur deux ou plus de ces ateliers suivis d'un accompagnement individuel sur l'exploitation.

Par ce partenariat avec VIVEA, le CDDL, l'ADASEA et le CNPH souhaitent contribuer au maintien et au développement des entreprises dans le secteur du végétal.

Quelques témoignages de participants aux formations mises en place début 2009

Des questions se posent en amont de la participation à ce dispositif :

« Depuis 20 ans, je produis de la plante en pot sous serre verre. Mes acheteurs historiques (grossistes – fleuristes) « boudent » mes productions sans rien reprocher à la qualité. Que faire ? Quel positionnement stratégique adopter ? »

« Horticulteur depuis 40 ans, j'ai un établissement de production et un point de vente directe aux particuliers. Comment transmettre à mes enfants ? Quelle valeur retenir ? »

Des réactions positives comme le démontrent les actions de suivi engagées par BHR (Bureau Horticole Régional) dans le cadre de l'accompagnement individualisé post formation, un formateur témoigne :

« La formation en mode collectif permet la prise de conscience pour chaque chef d'entreprise des manques ou des carences qu'il a dans sa gestion globale de son entreprise. Il voit aussi qu'il n'est pas seul à être face à ses difficultés. La décision de se faire accompagner en post formation permet de libérer la parole pour aller au fond des choses et il peut agir avec sérénité sur les pistes de progrès élaborées. »

Une reconduction prévue en fin d'année 2009

Ce dispositif va être reconduit à partir de décembre prochain. Il est ouvert à tous les chefs d'entreprise du secteur du végétal spécialisé (horticulteur, maraicher, indépendants ou non) de 50 ans souhaitant réfléchir sur leur projet d'entreprise pour les 10 années à venir.

Des petits déjeuners d'information sont organisés en différents lieux :

lieu	date
CDDL à Beaufort en Vallée	mercredi 4 novembre 2009
Foyer Rural d'Allones (salle oasis)	vendredi 6 novembre 2009
BHR aux Ponts-de-Cé	mardi 10 novembre 2009

Les 4 ateliers sont prévus aux dates suivantes :

INTITULE ATELIER	1ère session
Comment améliorer l'organisation de son travail ainsi que la gestion des ressources humaines?	26/11/2009
Comment réaliser un audit stratégique et économique?	01/12/2009
Comment trouver un associé ou un successeur?	08/12/2009
Comment estimer la valeur de son entreprise?	15/12/2009

Pour tout renseignements et inscriptions, vous pouvez prendre contact avec le CNPH, la Ménitric au 02 41 45 63 95



Présentation de VIVEA

La contribution VIVEA ouvre un droit personnel à la formation et permet de bénéficier, sous certaines conditions, d'une prise en charge totale ou partielle des frais de formations sur des thèmes techniques, économiques, stratégiques, informatiques, communication... Renseignements au 02 41 21 11 34 ou sur le site www.vivea.fr

Présentation du CNPH

Créé en 1969 au cœur de la première région horticole française, le Centre National de Promotion Horticole est géré par les représentants des **professionnels**, employeurs (Fédération Nationale des Producteurs Horticulteurs et Pépiniériste) et salariés (l'ensemble des syndicats de salariés sont cotisants) de l'agriculture et de l'horticulture. Implanté dans la zone horticole de la Vallée de l'Authion, il a pour objectif de **former** aux métiers de la production et du commerce horticole. Majoritairement les stagiaires formés s'insèrent en tant que salariés, mais plusieurs se destinent à la création d'entreprise ou à la reprise de l'entreprise familiale.



contacts presse : Philippe Caillard, philippe.caillard@cnph.fr et Karine Plestan, k.plestan@vivea.fr